



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 89

Transmis le ... 10.11.22
Mis en ligne le ... 10.11.22

DECISION N° 2022_150

SAISON CULTURELLE 2022-2023

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRÉSENTATION POUR LE SPECTACLE MUSICAL DÉNOMMÉ "LE VOYAGE DE VALISE" PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION "HISTOIRE DE CHANTER", LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 14 H 30 AU PALAIS DES CONGRÈS ET DEUX MÉDIATIONS CULTURELLES

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-3 1 permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les fournitures ou les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance unique,

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération n° 3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération n°2 du Conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de Madame Edith MICHEL-VILLAZ, représentant l'association «Histoire de Chanter», en sa qualité de présidente, sise 53 chemin de l'herbe - 65400 Argelès-Gazost, de présenter un spectacle musical intitulé «le voyage de Valise», le lundi 5 décembre 2022 à 14 h 30 au Palais des Congrès et deux interventions/médiations culturelles seront proposées à deux écoles pour préparer la participation des enfants au spectacle.

Considérant d'autre part la volonté de la ville de Lourdes d'organiser ce spectacle et ces ateliers,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer un contrat de cession de droits de représentation avec Madame Edith MICHEL-VILLAZ, représentant l'association «Histoire de Chanter», en sa qualité de présidente, sise 53 chemin de l'herbe -65400 Argelès-Gazost, de présenter un spectacle musical intitulé «le voyage de Valise», le lundi 5 décembre 2022 à 14 h 30 au Palais des Congrès et deux interventions/médiations culturelles seront proposées à deux écoles pour préparer la participation des enfants au spectacle.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

Article 2 :

De régler à l'ordre de l'association « Histoire de Chanter », la somme totale de 1 200 € (mille-deux-cents euros) non assujetti à la TVA par mandat administratif, à l'issue de la prestation.

Les frais de repas seront à la charge de la commune ainsi que les taxes des droits d'auteurs.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée électroniquement sur le site de la ville de Lourdes conformément à la réglementation en vigueur,
- transmise au contrôle de légalité.

Compte rendu en sera donné au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 07 novembre 2022

Par délégation du Maire,

Thierry LAVIT
MAIRE

